

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7<sup>e</sup> Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983

(1<sup>re</sup> SEANCE)

### COMPTE RENDU INTEGRAL

Séance du Samedi 2 Octobre 1982.

#### SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS MERMAZ

1. — Ouverture de la première session ordinaire de 1982-1983 (p. 5361).
2. — Situation en Bolivie (p. 5362).  
MM. Joxe; Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement; Mesmin.
3. — Ordre du jour (p. 5362).

#### PRESIDENCE DE M. LOUIS MERMAZ

La séance est ouverte à dix heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

#### OUVERTURE DE LA PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983

M. le président. Conformément au deuxième alinéa de l'article 28 de la Constitution, je déclare ouverte la première session ordinaire de 1982-1983.

★ (1 f.)

— 2 —

#### SITUATION EN BOLIVIE

M. le président. La parole est à M. Joxe.

M. Pierre Joxe. Monsieur le président, si vous ouvrez aujourd'hui, par une formalité constitutionnelle, une session ordinaire de l'Assemblée nationale de la République française qui ne fait que prolonger la session extraordinaire qui s'est close hier, si donc nous accomplissons une pure formalité juridique, il se trouve qu'hier, en Bolivie, la réunion d'une assemblée légalement constituée a pris la dimension d'un véritable événement de politique internationale.

J'appelle donc l'attention du Gouvernement sur le caractère exceptionnel de l'évolution politique en Bolivie, où les forces populaires, s'exprimant de façon massive et pourtant sans que la violence l'emporte, ont obtenu, dans un élan et selon des voies, je crois, sans précédent, que le processus démocratique interrompu depuis plus de deux ans soit rétabli.

Voilà comment, hier, le rassemblement du Congrès a pu avoir lieu et voilà comment, dans peu de jours, un régime de droit devrait être restauré dans ce pays où la France compte beaucoup d'amis, comme d'ailleurs dans toute l'Amérique latine, dans toute l'Amérique andine.

Monsieur le ministre chargé des relations avec le Parlement, le groupe socialiste souhaite que le Gouvernement, d'une façon ou d'une autre, apporte son appui au rétablissement pacifique de la démocratie en Bolivie, comme il a pu le faire récemment dans d'autres régions du monde et particulièrement en Amérique latine. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

**M. André Labarrère,** *ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.* Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je remercie très chaleureusement M. Pierre Joxe de son intervention au sujet de la Bolivie.

Dans ce pays s'est produit un événement extraordinaire et dont le Gouvernement se félicite : le rétablissement du processus démocratique. C'est le retour de la Bolivie à un état de droit ; c'est l'accession au pouvoir d'un homme de grande qualité, M. Siles Zuazo.

Je rappelle à M. Joxe et au groupe socialiste que le Gouvernement a suivi et suit toujours de très près le développement de la situation en Amérique du Sud et notamment en Bolivie. M. le Premier ministre m'a ainsi demandé de le représenter à la cérémonie de passation des pouvoirs au président Siles Zuazo le 10 octobre prochain. C'est donc par la présence d'un ministre que la France marquera — et cela ira plus loin que l'aspect symbolique — son appui total au gouvernement bolivien. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

**M. le président.** La parole est à M. Mesmin.

**M. Georges Mesmin.** Monsieur le président, tout ce qui, dans le monde, marque un progrès pour les libertés intéresse l'U.D.F., au nom de laquelle je me permets de m'exprimer quelques instants, comme M. Joxe vient de le faire.

Mais ce n'est pas parce qu'un événement est tout récent qu'il faut oublier ceux qui se sont déroulés dans un passé qui l'est un peu moins. Puisque nous nous penchons ce matin sur le sort de la Bolivie, je voudrais que nous nous souvenions que des pays sont encore dans les fers et luttent pour leur liberté. Je citerai simplement la Pologne, le Cambodge et l'Afghanistan, qui sont actuellement sous la tutelle — pour ne pas dire plus — de l'étranger.

Le Gouvernement français se devrait de ne pas oublier ces pays lorsqu'il se préoccupe des libertés et du retour à des principes constitutionnels.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.

**M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.** A l'évidence, ce n'est pas le lieu d'entamer un débat.

Je remercie M. Mesmin de l'appui qu'il apporte à la cause de la liberté. A cet égard, le Gouvernement français n'a de leçon à recevoir de personne et c'est dans la droite ligne d'un attachement absolu aux libertés qu'il situe sa politique, notamment sa politique internationale. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

— 3 —

### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Je rappelle que la conférence des présidents du mardi 28 septembre a établi l'ordre du jour du début de cette session et a fixé la prochaine séance au mardi 5 octobre à neuf heures trente.

En conséquence, mardi 5 octobre 1982, à neuf heures trente, première séance publique :

Discussion des conclusions du rapport n° 958 de la commission de la production et des échanges, sur la proposition de loi n° 819 de M. Robert Chapuis et plusieurs de ses collègues tendant à la création d'un office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (M. Robert Chapuis, rapporteur) ;

Discussion du projet de loi n° 1082 relatif à l'attribution aux agents de l'Etat du congé pour la formation syndicale (rapport n° 1097 de M. Jean-Jacques Barthe, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République) ;

Discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi n° 1092 modifiant l'ordonnance du 4 février 1959 relative au statut général des fonctionnaires (rapport n° 1098 de M. Jean-Pierre Michel, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

A seize heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

*(La séance est levée à dix heures cinq.)*

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique  
de l'Assemblée nationale,*

LOUIS JEAN.

### ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et Outre-mer.	ETRANGER	<b>DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION</b> 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 18.  Téléphone ..... } Renseignements : 575-62-31 Administration : 578-61-39 TÉLEX ..... 201176 F BIRJO-PARIS
Codes.	Titres.	Franca.	Franca.	
<b>Assemblée nationale :</b>				
<b>Débats :</b>				
03	Compte rendu .....	84	220	
33	Questions .....	84	220	
<b>Documents :</b>				
07	Série ordinaire .....	468	852	
27	Série budgétaire .....	190	204	
<b>Sénat :</b>				
08	Débats .....	102	240	
09	Documents .....	468	828	
N'effectuer aucun règlement avant d'avoir reçu ..... ..... changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.				
Pour expédition par voie aérienne, ..... ..... un supplément modulé selon la zone de destination.				

Le Numéro : 2 F.

